

Le contrôle de la qualité de la collecte sélective



Le rôle des ambassadeurs de tri

Vous avez peut être déjà aperçu des personnes soulevant le couvercle de votre poubelle jaune, présentée à la collecte. Il ne s'agit pas de récupérateurs, mais de l'équipe des ambassadeurs du tri du SIETREM. En effet, dès 5h00 du matin, ils sillonnent les rues des 28 communes du syndicat pour contrôler les bacs.

Une méthode de suivi

Le résultat du contenu des poubelles est noté, avec l'adresse de présentation, le volume des emballages, ainsi que les erreurs constatées. Si le contenu ne satisfait pas aux exigences d'une bonne qualité, un autocollant est posé sur le couvercle. C'est un **refus de collecte**, stipulant les erreurs de tri.

Il est important de le laisser collé sur la poubelle, car il indiquera aux agents de collecte que votre bac jaune devra être vidé au prochain ramassage des ordures ménagères.

Des erreurs coûteuses pour la collectivité

Ces contrôles ne cherchent pas à pénaliser, mais simplement à assurer une bonne qualité de collecte, afin de limiter les surcoûts liés au traitement des erreurs de tri. Un mauvais tri peut entraîner le rejet d'une quantité importante de déchets déjà triés qu'il va falloir brûler, donc transporter à nouveau, et faire perdre le bénéfice du travail déjà effectué par plusieurs personnes. Ainsi, une bouteille d'huile peut répandre un corps gras sur un grand nombre d'emballages déjà triés.

Après chaque contrôle, l'équipe des ambassadeurs rend visite aux habitants dont le bac a été refusé, pour expliquer les erreurs commises et rappeler les consignes d'une bonne qualité de tri.

En effet, une tonne d'emballages non recyclables portée au centre de tri coûte deux fois plus cher qu'une tonne d'ordures ménagères traitée en incinération.

Les erreurs les plus fréquentes

Les erreurs de tri des emballages ménagers les plus fréquentes, c'est-à-dire les déchets qu'il **ne faut pas déposer dans votre bac jaune**, sont :

- Les emballages plastique non recyclables, tels que les sacs de caisse, les barquettes en polystyrène (barquettes de viande, de poulet etc...), les pots de yaourts...
- Les bouteilles ou boîtes en plastique ayant contenu un corps gras (huile, beurre...) ou toxique (white spirit, alcool à brûler...)
- Les restes alimentaires et les autres ordures ménagères.

Si vous avez un doute sur un emballage, jetez-le dans la poubelle ordinaire.

N'hésitez pas à appeler les ambassadeurs du tri au 0800 770 061.

Attention ! Tous les plastiques ne sont pas recyclables



Les sacs plastique ne doivent pas être jetés dans le bac jaune. En effet, ils n'ont pas assez de matière première pour que leur traitement soit rentable (valable aussi pour les pots de yaourts, les barquettes polystyrène, les emballages plastique... ainsi que tous les autres plastiques)

Après la collecte de votre bac, les emballages sont acheminés au centre

de tri de Chelles puis triés manuellement, par matière. Si les emballages à recycler sont enfermés dans des sacs, le travail des employés est perturbé.

Ne sont recyclables que les plastiques suivants :

- bouteilles plastique transparentes en PET (Polyéthylène transparent)
- bouteilles et flacons plastique opaques en PEHD (Polyéthylène haute densité)

N°Vert 0800 770 061

Un doute, une question sur la collecte sélective ?

SIETREM
ZA La Courtillière
3, rue du Grand Pommeraye
77400 St-Thibault-des-Vignes

Directeur de la publication :
Michel Ricart
Directeur délégué :
Hien Toan Phan

Comité de rédaction :
Alfred Barany, Lydie Vincent,
Sandrine Laurent

Conception :
Séti - Atelier des giboulées

Rédaction :
Véronique de Mareuil

Crédit photo :
Eco-Emballages
dépôt légal 2002/12

EDITO



Continuons à progresser

C'est avec une certaine fierté que je tiens à vous adresser mes félicitations pour les

bons résultats que nous obtenons quotidiennement dans le volume des déchets que nous recyclons. Bien sûr, il ne s'agit pas de s'arrêter en si bon chemin, mais nous sommes d'ores et déjà parmi les « bons élèves » en France dans ce domaine. Et pourquoi ne serions-nous pas dans les meilleurs ? En effet, nos résultats sont en progression constante depuis plusieurs années. Félicitons le travail accompli par les professionnels, et soulignons la qualité des équipements dont nous disposons, grâce à une politique d'investissements réfléchie.

C'est également le geste quotidien accompli par nos quelques 260 000 concitoyens qui nous permet de recycler plus de 54 kg de déchets par habitant et par an. Un geste dont nous mesurons les effets, mais dont nos enfants et nos petits-enfants profiteront encore plus. En triant nos emballages et nos déchets, en utilisant les services des déchetteries, nous avons un réel impact écologique. Moins de décharges sauvages, plus de recyclage permettent d'économiser ressources naturelles et énergie et de diminuer l'incinération.

Trier un peu chaque jour, c'est peut-être un petit geste, mais il a de grandes conséquences. Encore merci et bravo à tous. Continuons notre route, celle de notre intérêt collectif.

Michel Ricart,
Président du SIETREM, Maire de Lognes



Inauguration de la déchetterie de Noisiel

Un nouveau lieu, de nouveaux horaires

■ Michel Ricart, président du SIETREM, a inauguré récemment, en présence du Maire de Noisiel, Daniel Vachez, la nouvelle déchetterie située dans la zone d'activités de la Mare Blanche à Noisiel.

Cet équipement s'inscrit dans le cadre du contrat Terres Vives, qui prévoit un programme d'aménagement de déchetteries afin de proposer aux habitants des 28 communes du SIETREM un service de proximité. Pour l'instant, la déchetterie de Noisiel vient compléter l'offre existante à Saint-Thibault-des-Vignes et

à Croissy-Beaubourg. Ses horaires d'ouverture sont croisés avec ceux des deux autres déchetteries pour faciliter l'accès de ce service à tous (voir détails des horaires ci-après).

Courant 2004, une autre déchetterie sera ouverte à Chelles. À terme, six à huit déchetteries mailleront le territoire du SIETREM pour simplifier la vie de tous et améliorer la qualité de l'environnement, en évitant les dépôts sauvages d'ordures. Les déchets triés et valorisés permettront aussi de faire des économies d'énergie et de préserver les ressources naturelles.

Horaires et adresses des déchetteries

Croissy-Beaubourg, rue des vieilles vignes Saint-Thibault des Vignes, 3 rue du Grand Pommeraye		Noisiel, 14 rue de la Mare Blanche
du 1 ^{er} octobre au 31 mars		
lundi - mercredi	9h00 - 13h30	13h00 - 17h00
mardi - jeudi - vendredi	13h00 - 17h00	9h00 - 13h30
samedi	9h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	
dimanche	9h00 - 13h00	
du 1 ^{er} avril au 30 septembre		
lundi - mercredi	9h00 - 13h00	15h00 - 19h00
mardi - jeudi - vendredi	15h00 - 19h00	9h00 - 13h00
samedi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 19h00	
dimanche	9h00 - 13h00	

SOMMAIRE

Editorial
Actualités
Le SIETREM en chiffres
Environnement

Déchetteries : service gratuit

Trois déchetteries et bientôt quatre accueillent gratuitement les encombrants, les déchets verts ou toxiques des particuliers, sur le territoire du SIETREM.

■ Afin de permettre aux habitants des communes adhérentes au SIETREM de se débarrasser plus facilement de leurs déchets encombrants, des produits toxiques ou encore des déchets verts, le SIETREM s'est engagé dans un programme de construction d'un véritable réseau de déchetteries.

À terme, six à huit déchetteries seront mises en service sur le territoire du syndicat.

Il s'agit d'un service de proximité gratuit, réservé aux particuliers, qui réduit considérablement les risques de décharges sauvages et assure le traitement adapté des déchets.



Attention : les commerçants, les industriels ou les artisans doivent s'adresser à leurs filières ou se renseigner auprès de la Chambre de

Commerce et d'Industrie, ou de la Chambre de Métiers pour connaître les adresses des déchetteries qui leur sont réservées.

Où sont les déchetteries du SIETREM ?

■ La première déchetterie, celle de Saint-Thibault-des-Vignes, a été ouverte en **juin 2000**. Elle est exploitée par la société COVED.

La deuxième, ouverte en juin 1992, se situe à Croissy-Beaubourg. Propriété du SAN du Val Maubuée,

son accès a d'abord été réservé aux seuls résidents des six communes adhérentes. Rachetée par le SIETREM en **juillet 2001**, elle est désormais accessible à tous les résidents des 28 communes du syndicat. La société OURRY SA a pris en charge son exploitation en juin 2003.

La troisième déchetterie, gérée par la société COVED, a ouvert ses portes en **novembre 2003** à Noisiel.

La future déchetterie de Chelles ouvrira **courant 2004**, dans la zone d'activités de la Tuilerie et sera gérée par la société OURRY SA.

Comment ça marche ?

■ Les déchetteries accueillent gratuitement les particuliers des 28 communes, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité, pendant les heures d'ouverture. L'accès des déchetteries est strictement limité aux véhicules de tourisme et à tout véhicule de PTAC inférieur à 3,5 tonnes. Les déchets apportés ne doivent pas excéder 4m³ par jour et par foyer.

Progressivement, des badges magnétiques personnels seront délivrés aux habitants, pour remplacer les justificatifs de domicile.

Les particuliers, dont le lieu de résidence ne se trouve pas sur le territoire du SIETREM, ainsi que toutes les entreprises quelle que soit leur adresse, ne sont pas autorisés à utiliser ce service.

Le gardien présent sur le site conseille les utilisateurs afin de répartir correctement les déchets dans les bennes appropriées. Une fois pleines, les bennes seront acheminées par camion vers les différentes filières de recyclages : ferraille, gravats et cartons etc. Les produits

toxiques seront détruits dans des lieux adaptés, en respectant les précautions nécessaires et la filtration des fumées.



Quels sont les déchets acceptés ?

■ Les déchetteries recueillent le bois, les cartons et les journaux magazines, le verre et les gravats. Les ferrailles et les métaux non-ferreux, les huiles minérales (huiles de moteur) et les huiles de cuisson organiques sont également acceptées. Il faut savoir qu'il est préférable d'éviter de jeter les huiles de cuisson usagées dans l'évier de la cuisine. Difficiles à retraiter, elles polluent durablement un grand volume d'eau et alourdissent considérablement la facture d'eau.

Les pneus (séparés de leur jante) et les jantes sont acceptés. Ils seront stockés avant d'être acheminés vers les filières de recyclage.

Les déchets encombrants, tels que les appareils électroménagers, les sommiers, les ordinateurs, les télévisions sont aussi autorisés, ainsi que les piles et les batteries ou encore les textiles divers. Les déchets spéciaux : peintures, solvants, acides, bases, bombes aérosols vides, néons, produits phytosanitaires et médicaments sont également recueillis.

Enfin, les déchets verts : branches, rondins, tontes de gazon, une fois réunis, seront eux aussi recyclés, pour produire du compost. Cette liste n'est pas exhaustive, le gardien pourra refuser d'autres déchets selon leurs caractéristiques.

Et les déchets interdits ?

■ Les ordures ménagères ne sont pas acceptées dans les déchetteries et doivent être déposées dans le bac prévu à cet effet.

Les déchets représentant des risques pour la sécurité et pour l'environnement, en raison de leur caractère toxique, de leur inflammabilité, de leur pouvoir corrosif ou

explosif sont interdits (ex : bouteilles de gaz, extincteurs, déchets contenant de l'amiante, déchets médicaux, infectieux ou radioactifs).

Enfin, les déchets qui se décomposent, exceptés les déchets verts, sont interdits, ainsi que la terre et le polystyrène.

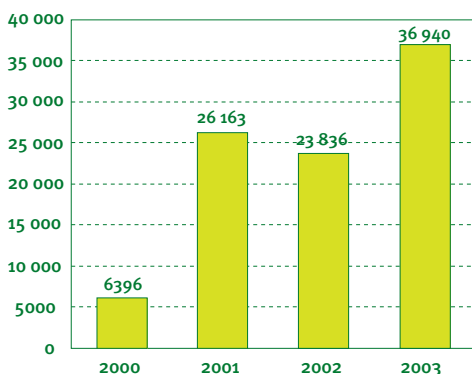


De plus en plus d'usagers pour les déchetteries

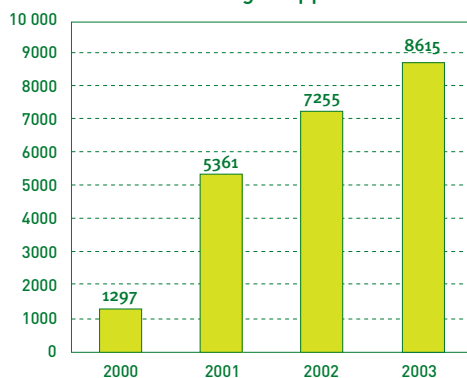
■ L'évolution des tonnages apportés et du nombre de visiteurs suit la création de nouvelles déchetteries. Utiliser les services de la déchetterie est un geste citoyen

pour préserver l'environnement et faire des économies d'énergie. L'objectif du SIETREM : faciliter ce geste en proposant un service de proximité.

Nombre de visiteurs

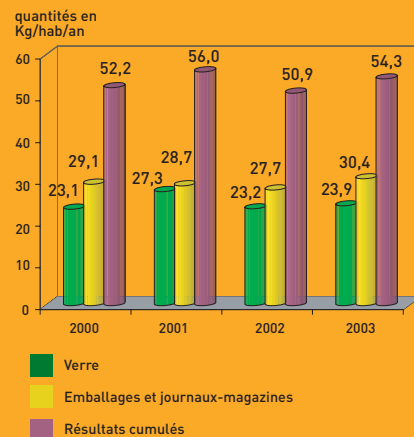


Tonnages apportés

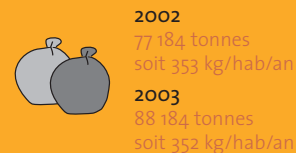


LE SIETREM EN CHIFFRES

Les résultats de la collecte sélective, toujours plus, toujours mieux



Ordures ménagères



Emballages et journaux-magazines



Verre



Refus de tri

